



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 14 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mars à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves GIANZILY, le Premier Adjoint.

**DELIBERATION
DL-2025-05**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. GIANZILY Yves, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine.

Date de la convocation : 07/03/2025

ABSENTS : M. FLORI Claude, M. LAFFOND Alain,

Nb Conseillers afférents au CM : 15

Nb Conseillers en exercice : 14

Nb Conseillers présents : 10

Nb Conseillers représentés : 2

Quorum : 8

REPRESENTES : M. MURATI Lucas représenté par M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé représenté par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Vote du Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Premier Adjoint expose au Conseil

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDERANT que, dans ce cadre, Monsieur FLORI Claude, Maire, a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur GIANZILY Yves, Premier Adjoint ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT que le CFU peut se résumer tel qu'il est présenté en annexe ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Président
Et après en avoir délibéré

Pour : 12	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget annexe « Service Eau et Assainissement » pour l'année 2024.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

**POUR COPIE CONFORME
LE PREMIER ADJOINT**

Le 1er Adjoint
M. Yves GIANZILY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20250314-SEA_CFU_2024-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2025
Publication : 25/03/2025

BUDGET ANNEXE « SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT » - PRESENTATION GENERALE DU CFU 2024*Annexe à la délibération DL-2025-05 du 14 mars 2025*

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 473 965,96	110 404,00	1 584 369,96
	Recettes réalisées	175 973,54	93 630,34	269 603,88
	Restes à réaliser	699 834,82	0,00	699 834,82
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 757 976,38	211 794,49	1 969 770,87
	Dépenses réalisées	306 096,71	129 025,61	435 122,32
	Restes à réaliser	816 418,36	0,00	816 418,36
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-130 123,17	-35 395,27	-165 518,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	284 010,42	101 390,49	385 400,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	153 887,25	65 995,22	219 882,47
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-116 583,54	0,00	-116 583,54
Résultat cumulé	Excédent/déficit	37 303,71	65 995,22	103 298,93